



En quelques mots

- «La santé au travail fait référence aux conditions pouvant affecter la santé et la sécurité des travailleurs ainsi qu'aux facteurs de risque auxquels ils sont exposés dans le cadre de leur emploi et qui sont susceptibles d'entraîner des effets néfastes sur leur santé physique et mentale» (ISQ, 2015).
- La présente fiche fera uniquement état de la santé mentale des travailleurs.

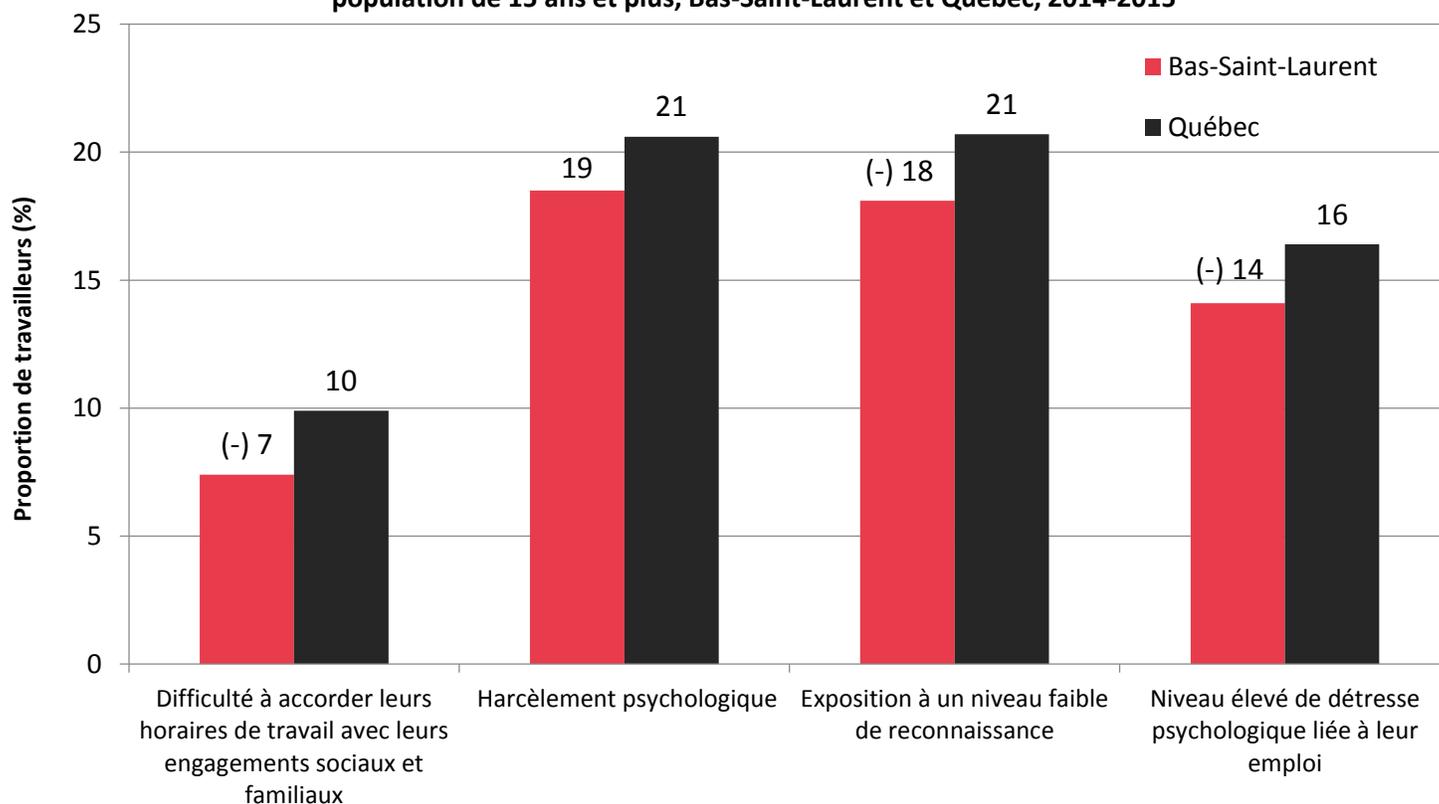
Des difficultés liées au travail

En 2014-2015, au Bas-Saint-Laurent :

- 7 %** des travailleurs avaient de la difficulté à accorder leurs horaires de travail avec leurs engagements familiaux et sociaux, ce qui est une proportion moins élevée que dans l'ensemble du Québec (Graphique 1).
- 19 %** des travailleurs avaient subi du harcèlement au travail (Graphique 1).
- 18 %** étaient exposés à un faible niveau de reconnaissance. Les travailleurs bas-laurentiens se distinguent des travailleurs de l'ensemble du Québec où 21 % estimaient recevoir peu de reconnaissance dans leur milieu de travail (Graphique 1).
- 14 %** des travailleurs se situaient à un niveau élevé de détresse psychologique en lien avec leur travail. Cette proportion est inférieure à celle de l'ensemble des travailleurs québécois (16 %) (Graphique 1).

Graphique 1

Proportion de travailleurs ayant vécu certaines difficultés en lien avec leur travail, population de 15 ans et plus, Bas-Saint-Laurent et Québec, 2014-2015



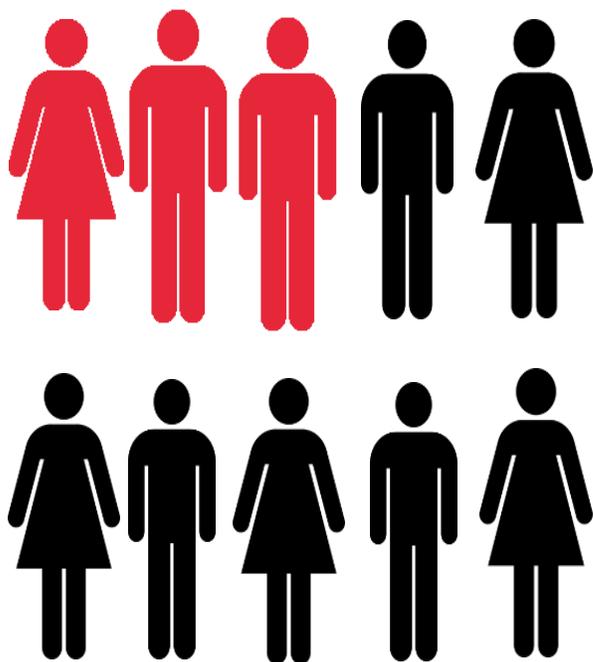
Note :
 (-) Valeur significativement inférieure à celle de l'ensemble du Québec, au seuil de 5 %.
 Source : Institut de la statistique du Québec, EQSP, 2014-2015



Des réalités locales semblables

- Aucune MRC ne se distingue de l'ensemble du Bas-Saint-Laurent quant au niveau d'exigence psychologique dans le cadre de l'emploi.

Au Bas-Saint-Laurent et au Québec, 3 travailleurs et travailleuses sur 10 sont exposés à un niveau élevé d'exigences psychologiques au travail.



Source : Institut de la statistique du Québec, EQSP, 2014-2015.

Des différences entre les groupes d'âge

- Les jeunes travailleurs (entre 15 et 24 ans) et les travailleurs plus âgés (65 ans et plus) sont les groupes dans lesquels la proportion de travailleurs exposés à un niveau élevé d'exigence psychologique est la plus faible (Graphique 2).

Source : Institut de la statistique du Québec, EQSP, 2014-2015.
Réalisé par l'Équipe de surveillance de la santé
Direction de la santé publique du Bas-Saint-Laurent

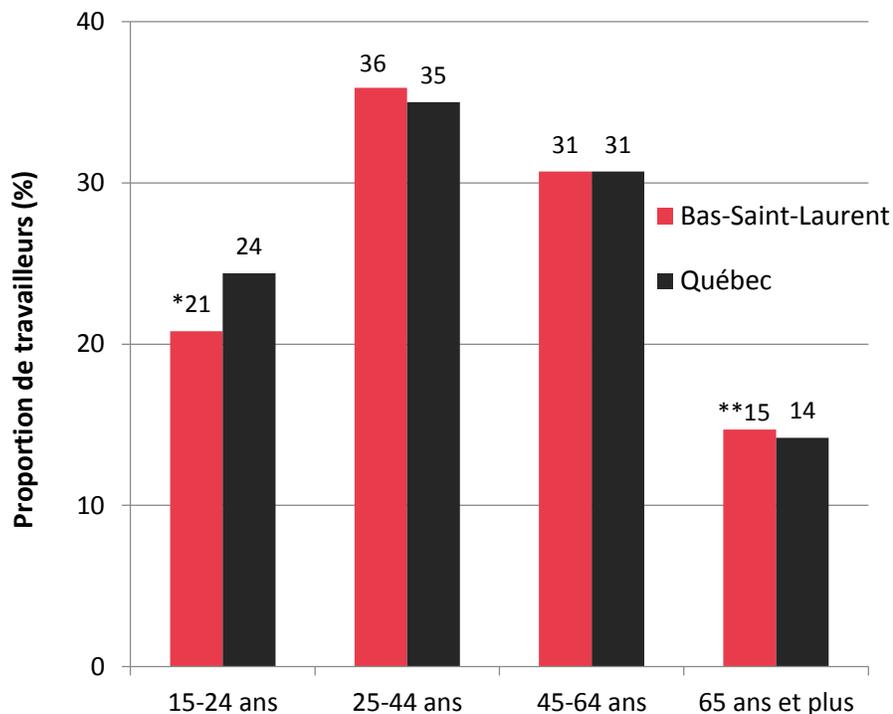
Comment l'Enquête québécoise sur la santé de la population (EQSP) mesure-t-elle le niveau d'exigence psychologique au travail ?

5 types d'exigences au travail sont pris en compte :

- une quantité excessive de travail;
- des demandes contradictoires de la part des autres (collègues, supérieurs, clients);
- un travail exigeant une grande vitesse d'exécution;
- le manque de temps pour réaliser le travail demandé;
- un travail demandant de grands efforts (psychologiques ou physiques).

Graphique 2

Proportion de travailleurs exposés à un niveau élevé d'exigences psychologiques dans le cadre du travail selon le groupe d'âge, Bas-Saint-Laurent et Québec, 2014-2015



Notes :

* Donnée à considérer avec prudence, coefficient de variation entre 15 % et 25 %.

** Donnée présentée à titre indicatif seulement, coefficient de variation supérieur à 25 %.

Source : Institut de la statistique du Québec, EQSP, 2014-2015.